



Commune de ROUMOULES
Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
Du 20 novembre 2019

Convocation et affichage : 13 novembre 2019

Présents : M. Gilles MEGIS, M. Robert AMBROSI, M. Jean BLANC, Mme Delphine CHAILLAN, M. Serge CHUDZIK, M. Alain COCUAUD, Mme Marie-Christine DEAUZE, M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, M. Sébastien MOHEN, Mme Annie TAXIL, Mme Concetta ZUNINO.

Absents excusés : Mme Annie BARATTA, M. Laurent MANUEL, M. Alain Patrick ROY, M. Gilles PRIN-ABEIL.

M. Alain Patrick ROY a donné pouvoir à M. Gilles MEGIS

Mme Annie BARATTA a donné pouvoir à Mme Concetta ZUNINO

M. Serge CHUDZIK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour et propose de rajouter le point suivant : fondation 30 millions d'amis. Les conseillers acceptent l'ordre du jour.

- ❖ **Adoption du compte rendu** de la séance du 22 octobre 2019, à l'unanimité.
- ❖ **DPU non exercé** : vente Cotta/Baud ; parcelle F 53.
- ❖ **N° 2019 - 079 –Crèche la Marelle enchantée** : la signature du contrat enfance jeunesse avec la CAF est imminente. Cette crèche a besoin de la totalité de la subvention pour continuer à fonctionner. Accord pour verser le solde de 4 590 euros. Faire délibération, à l'unanimité.
- ❖ **N° 2019 – 080 – Recensement 2020** : Mme Sandrine BELVERGE et M. Jean-Jacques MARGHERIO sont retenus pour effectuer le recensement 2020. Ils seront rémunérés avec un forfait fixe de 750 euros plus 2 euros par bulletin individuel et 1.50 euros par feuille de logement pour chaque agent. Faire la délibération et prendre les arrêtés nécessaires.
- ❖ **Monsieur Alain BLANC** nous informe qu'il fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} janvier 2020. Accord pour transférer son bail à ferme au nom de Madame Joelle BLANC. Faire un avenant. A l'unanimité.
- ❖ **Lotissement Chauret 2** : reporté.
- ❖ **Fleurissement village 2020** : Accord pour le devis du Gaec Horticole du Verdon d'un montant de 1 410.86 euros TTC. A l'unanimité.
- ❖ **N° 2019 - 081 - Convention fondation 30 millions d'amis** : Accord pour cette convention de stérilisation et identification des chats errants avec participation communale aux frais vétérinaires à hauteur de 50 % sur la base de 10 chats stérilisés sur la commune par an. Une subvention 350 euros par an sera versée à l'association 30 millions d'amis. A l'unanimité. Faire la délibération. Annule et remplace la délibération n°2019-068 du 25 septembre 2019.

Gilles MEGIS
Maire de Roumoules

